



« Morbihan, foot gagnant ! »

**Commission Départemental de l'Arbitrage
Section Technique – Lois du Jeu
Le jeudi 21 novembre novembre 2024 (en visioconférence)**

**Président : M. BERNARD Christian
Membres : M. RACOUET - M. PILLET – M. GUILLEMOT**

**Match du 17 novembre 2024 – (TC) THEIX AV 1 / MONTERBLANC AS 1
Arbitre : M. Bryan LE MECHEC**

Réserve technique déposée par le club de MONTERBLANC AS.

La section lois du jeu :

Après les pièces jointes au dossier, jugeant en 1 ère instance.

Sur la forme :

Dit la réserve irrecevable.

Une réserve technique doit être déposée sur le terrain au moment des faits reprochés.

Le fait rapporté concerne le règlement avec le statut de l'arbitrage.

La section loi du jeu, précise que le dépôt d'une réserve technique, doit concerner une mauvaise interprétation des lois du jeu par l'arbitre

La commission transmet sa décision à la commission compétente pour suite à donner.*

**Le président de la section
M. BERNARD Christian**

Bernard